

RESOLUTION SUR LE BURUNDI

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-deuxième session ordinaire du 21 au 23 Juin 1995 à Addis Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Burundi, Document CM/1884 (LXII) B,

Ayant pris note avec satisfaction des résultats de la mission de la délégation ministérielle de l'OUA composée du Secrétaire Général, des Ministres des Affaires Etrangères de l'Afrique du Sud et de Maurice, du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de Tunisie et du Vice-Ministre des Affaires Etrangères de l'Egypte, qui s'est rendue au Burundi du 11 au 13 avril 1995 et du 29 mai au 3 juin 1995,

Ayant entendu la déclaration du Ministre des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi sur l'évolution de la situation au Burundi

Exprimant sa préoccupation devant la situation de crise politique et constitutionnelle récurrente dans le pays en particulier le déclenchement récent de la violence, les assassinats politiques et les actes d'épuration ethnique dans certaines régions du pays,

Exprimant sa satisfaction devant les efforts déployés par l'OUA en vue d'aider au rétablissement de la paix, de la confiance et de la stabilité au Burundi,

Rappelant la décision prise par l'Organe Central du Mécanisme pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des conflits de renouveler le mandat de la MIOB pour une période de trois mois, à compter du 17 juin 1995 et de renforcer sa composante militaire de 47 à 67 officiers ainsi que sa composante civile,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Burundi ;

2. **REAFFIRME** son ferme soutien à la Convention de Gouvernement et lance un appel à toutes les forces politiques et autres forces en particulier l'armée et les forces de sécurité, afin qu'elles oeuvrent ensemble à la mise en oeuvre de ladite convention en vue de la restauration et de la consolidation de la paix et de la sécurité au Burundi;
3. **CONDAMNE** énergiquement la poursuite de la militarisation de la société burundaise qui a entraîné la prolifération des milices;
4. **CONDAMNE** énergiquement en outre l'attaque perpétrée par des milices le 14 juin 1995 dans la province de Cibitoke contre un convoi où se trouvait le Représentant du Secrétaire Général de l'OUA, attaque qui s'est soldée par la mort d'un observateur militaire de l'OUA;
5. **SALUE** la mémoire du Capitaine Kabre SANA du Burkina Faso, membre de la MIOB qui a trouvé la mort alors qu'il était au service de la paix;
6. **LANCE UN APPEL** pour une plus grande coopération entre les pays de la région dans leur recherche de solution au problème de l'insécurité et l'instabilité causé par l'infiltration massive et illégale d'armes au Burundi;
7. **REITERE** son soutien aux engagements pris lors de la Conférence de Bujumbura sur les réfugiés et les personnes déplacées dans la région des Grands Lacs et exhorte toutes les parties concernées à en assurer la mise en oeuvre immédiate;
8. **REITERE** son appel pour une assistance humanitaire urgente et accrue aux personnes déplacées au Burundi et aux réfugiés burundais dans les pays voisins;
9. **ADRESSE SES FELICITATIONS ET EXPRIME SA GRATITUDE** aux pays qui ont envoyé des officiers au Burundi; se félicite des arrangements faits en vue de renforcer la composante militaire de la MIOB; et lance un appel à la Communauté internationale pour qu'elle apporte une assistance financière et matérielle à la MIOB;

10. **SOULIGNE** le rôle positif que les pays voisins peuvent jouer pour ramener une paix durable au Burundi;
11. **INVITE** les Etats membres et la Communauté Internationale dans son ensemble à encourager, à promouvoir, et à soutenir les éléments de la modération au Burundi et à tout mettre en oeuvre pour isoler et neutraliser les éléments extrémistes à désarmer et à démanteler les milices dans le pays;
12. **SOULIGNE** l'importance d'une plus grande coopération entre l'OUA et les Nations Unies en ce qui concerne la situation au Burundi;
13. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de continuer à suivre la situation au Burundi et de faire rapport sur la situation ainsi que sur les activités de la MIOB à la prochaine session du Conseil.